

Département des Hautes-Pyrénées
Commune de Jarret
Séance du Conseil Municipal du 02 juillet 2020

Procès-Verbal, séance du 02 juillet 2020

Date de la convocation : 25 juin 2020
 Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2020
 Lieu et horaire de la séance : Salle du Conseil Mairie à 19h00

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **11**
 Nombre de conseillers présents : 11
 Nombre de conseillers votants : **11**

Maire : **M. Ange Mur**
 Secrétaire de séance : **M. Francis Dias**

Etaient présents : MM. MUR Ange, ALCANTARA Matthias, Mme CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole, ANEROT Philippe, CARRERE Raymond, DIAS Francis, JOANNY Laurent, PETERLE Yannick, OTT Jeremy, RODRIGUES AFONSO Manuel, MILAN Stéphane.

Excusés : Néant.

Ordre du Jour :

A°) DELIBERATIONS :

-1 : Compte de gestion 219 du budget annexe, lots à bâtir	2020-DE-023
-2 : Compte administratif 2019 du budget annexe, lots à bâtir	2020-DE-024
-3 : Vote du Budget 2020, lots à bâtir	2020-DE-025
-4 : Délégués commission communale impôts directs.	2020-DE-026
-5 : Délégués commission communale d'appel d'offres.	2020-DE-027
-6 : Approbation taux contributions directes 2020.	2020-DE-028
-7 : Convention SDE.	2020-DE-029

B°) QUESTIONS -INFORMATIONS DIVERSES- INVITATIONS.

➔ - Projets 2020 et programmation commissions.

- Relais poste ; boites à livres ; élan cité.
- PCS.
- Marché rural (essais).
- Rencontrer l'assureur et les banques.

➔ -Infos diverses :

- SYMAT calendrier, réflexion tarif salle des fêtes. SPANC contrôle ; calendrier.
- Entretien GR78 ; course VTT.
- Déneigement
- Passage de l'expert sinistre salle des fêtes. Vitrine cassée entrée du village (Entreprise Sanguinet).

➔ -Divers :

Fêtes et manifestations règles actuelles (Covid19, Vigipirate).

.....

Nous devons clôturer les délibérations concernant le budget annexe et voter les taux des contributions directes sur 2020. Deux délibérations de la séance du 23 mai se devaient d'être reprises car non conformes (contrôle de l'égalité).

N°01- Compte de gestion 2019 du budget annexe, lots à bâtir.

Délibération n°23. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MUR Ange,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Cette délibération est prise à l'unanimité.

N°02- Compte administratif 2019 du budget annexe, lots à bâtir.

Délibération n°24. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par MUR Ange après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	3 650.00				3 650.00	
Opérations exercice	40 700.74	62 355.74	152 736.66	152 736.66	193 437.40	215 092.40
Total	44 350.74	62 355.74	152 736.66	152 736.66	197 087.40	215 092.40
Résultat de clôture		18 005.00				18 005.00
Restes à réaliser						
Total cumulé		18 005.00				18 005.00
Résultat définitif		18 005.00				18 005.00

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés, à l'unanimité (Le Maire ne peut prendre part au vote). Carole CAZENAVETTE-MARTINEZ 2^{ième} adjointe

N°03-Vote du budget 2020, lots à bâtir.

Délibération n°25. Monsieur le Maire fait une proposition du budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

-Section de Fonctionnement :

Recettes : 31 500,00 €

Dépenses : 31 500,00 €

-Section d'Investissement :

Recettes : 27 074,00 €

Dépenses : 27 074,00 €

□-Total du Budget :

□Recettes 58 574,00 €

□Dépenses 58 574,00€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, cette proposition.

N°4 Délégués commission communale impôts directs.

Délibération n°26. Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier du contrôle de légalité invalidant notre dernière délibération 2020-DE-013. Il nous appartient de faire une proposition de 24 noms sans préciser ni les titulaires ni les suppléants. La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, la liste des titulaires et suppléants nous sera communiquée ultérieurement.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 165 du code général des Impôts directs, le Conseil propose la liste des commissaires qui seront ensuite désignés par M. le Directeur des Services Fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les noms suivants :

-Thierry PEYREGNE, Raymond CARRERE, Philippe LURO, Carole MARTINEZ, Laurent JOANNY, Jean-Marc SARTHE, Francis DIAS, André CAZENAVETTE (Hors Commune – SERE-LANSO), Alain CRAMPE, Jacques SARTHE, Jean-Luc BULEON, Jules CARRERE, Michel LACAZE (Hors Commune – LES ANGLES), Stéphane CAZENAVETTE (Hors commune), Florence ROQUE (hors commune), Dominique ANEROT, Raymonde BULEON, Frédéric LACAVE-BOUCHE, Belmir DOS REIS, Michel ABADIE, Jean-Marie PELLEFIGUE , Jean-Antoine LOPEZ, Liliane RIGAL, Bernadette MUR.

Délibération prise à l'unanimité.

N°5 Délégués commission communale d'appel d'offres.

Délibération n°27. Monsieur le Maire fait part du courrier du contrôle de légalité qui souhaite que soit désigné séparément 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour la commission d'appel d'offres de la Commune et non pas comme établi dans notre délibération 2020-DE-017 un seul tableau répertoriant 7 membres sur d'autres délégations (suivi des travaux, sécurité civile...).

Après en avoir débattu, le tableau suivant est validé :

Titulaires	Suppléants
MUR Ange	JOANNY Laurent
ANEROT Philippe	RODRIGUES AFONSO Manuel
CARRERE Raymond	ALCANTARA Matthias

Délibération prise à l'unanimité.

N°6 Approbation taux contributions directes 2020.

Délibération n°28. La Commune ne vote plus la taxe d'habitation elle ne doit statuer que sur la TFPB et la TFPNB. La Commune se trouve pénalisée lors de l'attribution de subventions et des dotations si elle n'effectue pas un effort fiscal. Les bases augmentent de fait, la contribution à l'agglo continue de baisser, le Conseil fait le choix d'une légère augmentation sans gros impact pour le contribuable mais nous permettant de justifier d'un effort fiscal, tout en restant à un taux moyen de notre strate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de voter les contributions des ménages aux taux suivants :

- ➔-Taxe foncière sur les propriétés bâties : **7.05%**
- ➔-Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **44.79%**

N°7- Convention SDE.

Délibération n°29. Délibération nécessaire fixant les servitudes d'utilité publique sur le nouveau lotissement « la MOULETTE ».

Entendu l'exposé du Maire :

Considérant les travaux d'alimentation des divers lots du lotissement et la pose de candélabres pour l'éclairage public à réaliser par le SDE65.

Considérant qu'afin de pouvoir réaliser ces travaux, le SDE65 sollicite la Commune afin de formaliser une convention de servitudes en établissant à demeure dans une bande de 2 mètres de large :

- 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 72 mètres ainsi que ces accessoires, dont tout élément sera situé à au moins 0.9 mètres de la surface après travaux.
- 2 Y établir à demeure, dans une bande susvisée NEANT une ligne de courant faible spécialisée sur la même longueur et dans les mêmes conditions.
- 3 Etablir si besoin des bornes de repérage, encastrent 4 coffrets n°2-2a-2b-2c- et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de 56 mètres.

Considérant que cette convention de servitudes permettrait au SDE65 d'effectuer si de besoin, l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toute plantation, branche ou arbre, qui pourraient gêner au causer des dommages à l'ouvrage, d'utiliser les ouvrages désignés ci -dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement.).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-Article1 : Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à la formalisation de la convention de servitudes entre la Commune de JARRET et le SDE65 sur le lotissement « La MOULETTE ».

B°) Questions diverses :

Le 23 mai quatre grandes commissions communales avaient été établies :

-Comités d'animation de Caubi et d'Abéliou. La vie associative et l'animation citoyenne : Avec en charge de l'animation du groupe ANEROT Philippe, MARTINEZ Carole

-Appels d'offres, travaux, employés communaux : en charge de l'animation le Maire et le 1^{er} adjoint

-Site internet, communication : en charge de l'animation du groupe Matthias ALCANTARA et Francis DIAS.

-PPR-PCS : Animation par Carole MARTINEZ et Matthias ALCANTARA.

L'ensemble des animateurs doit présenter au prochain Conseil un calendrier de rencontre ainsi qu'un contenu, d'ici là ils peuvent rentrer en contact avec les membres de leurs commissions.

Un essai de marché rural est essayé tous les 1^{ers} dimanches du mois avec un arrêt sur la période d'hiver. La 1^{ère} rencontre c'est tenue le dimanche 6 juillet en extérieur de la salle des fêtes, neuf étal étaient présents (légumes, viande, confitures, croustades...livres...).

C'est un bon début car un bon nombre de personnes s'étaient déplacé pour acheter et voir.

Le Conseil à souhaité réétudiera les tarifs des assurances de la Commune et revoir les taux des prêts avec les banques.

Les fêtes et manifestations sont pour le moment annulées (Protocole sanitaire COVID19). L'ensemble de l'équipe réfléchit pour la fête d'Ayné ..

Le SYMAT vient d'achever la pose de container poubelles sur l'espace salle des fêtes et crèche, il reste à équiper le bas de Louzourm et le hameau d'Ayné. A achèvement des travaux des rencontres explicatives seront organisées par les animatrices du SYMAT pour répondre à toutes nos questions.

La séance s'achève à 20H30.

REGISTRE DES DELIBERATIONS :

Procès-verbal, séance du jeudi 02 juillet 2020 à 9H00 à la Mairie.

-Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
 -Nombre de conseillers présents : 11
 -Nombre de conseillers absents ayant donné procuration 0

Liste des points ayant été soumis au vote de l'assemblée, délibérations :

-1 : Compte de gestion 219 du budget annexe, lots à bâtir 2020-DE-023
 -2 : Compte administratif 2019 du budget annexe, lots à bâtir 2020-DE-024
 -3 : Vote du Budget 2020, lots à bâtir 2020-DE-025
 -4 : Délégués commission communale impôts directs. 2020-DE-026
 -5 : Délégués commission communale d'appel d'offres. 2020-DE-027
 -6 : Approbation taux contributions directes 2020. 2020-DE-028
 -7 : Convention SDE. 2020-DE-029

SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du N°2020-DE-023 à 2020-DE-029

NOM Prénom	Fonction	Signature
MUR Ange	Maire	
ALCANTARA Matthias	1 ^{er} Adjoint	
CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole	2 ^{ième} Adjoint	
ANEROT Philippe	3 ^{ième} Adjoint	
DIAS Francis	Conseiller	
CARRERE Raymond	Conseiller	
OTT Jérémy	Conseiller	
JOANNY Laurent	Conseiller	
PETERLE Yannick	Conseiller	
RODRIGUES AFONSO Manuel	Conseiller	
MILAN Stéphane	Conseiller	